



SYNDICAT NATIONAL des CFA BTP

Au CCCA le 22 janvier 2015

Ordre du jour :

- 1) Classification des emplois (critères classant, pesée des emplois)
- 2) Point sur la situation financière et sur les effectifs des associations
- 3) Salaires des personnels des associations

1) Classification des emplois (critères classant, pesée des emplois)

Dans un premier temps le secrétaire général nous présente la méthodologie pour « la pesée » des emplois. L'objectif de ce travail étant de repositionner les emplois les uns par rapport aux autres et ainsi de rectifier des « incohérences » entre les grilles. **Nous lui rappelons que cet exercice de simulation ne nous engage en rien et que notre position reste la même : Pour nous, le véritable enjeu est sur le contenu statutaire des différents emplois : c'est-à-dire le système de rémunération et les conditions de travail des différents personnels. Nous rappelons également que nous nous opposerons à toute modification des grilles de salaires qui entrainerait une perte de rémunération dans une progression de carrière.**

La méthodologie est basée sur 2 paramètres :

5 critères ont été choisis et pour chaque critère est décliné 5 ou 6 degrés.

Les critères :

- Connaissances théoriques et pratiques
- Contribution
- Autonomie et initiative
- Dimension relationnelle
- Management et coordination

Pour chaque emploi repéré, la pesée consiste à déterminer sur chacun des critères classant le degré qui convient :

Exemple :

métier	Connaissances théoriques et pratiques	contribution	autonomie	Dimension relationnelle	Management / coordination	Total
formateur	3	3	2	4	2	14

Plusieurs remarques :

SYNDICAT NATIONAL DU PERSONNEL DES CFA ET ASSIMILES DE LA CONSTRUCTION

Case 413 – 263, rue de Paris – 93514 Montreuil Cédex

Tél. : (06) 64 84 52 18:

e-mail : syndicat@cgt-cfa.com

site : <http://cgt-cfa.com>

- Le choix des 5 critères et du contenu des déclinaisons en degré **ont été choisis par le CCCA**.
- C'est la combinaison des 5 critères qui permettra de définir l'emploi dans l'organisation.
- Ces critères ont un poids équivalent, chaque critère a 5 degrés de pesés.
- Le poste sera rattaché à un emploi qui sera rattaché à une grille.
- **Il n'y a pas de négociation** sur la pesée des emplois. En effet, celle-ci relève quasi intégralement des prérogatives patronales.
- Le choix d'un degré pour un critère est parfois **très subjectif**.

En l'absence du système de rémunération associé aux emplois, l'exercice de la pesée des emplois a peu d'intérêt.

II) Point sur la situation financière et des effectifs des associations :

a) Point sur les effectifs au 31 décembre 2014 :

Globalement, il ya une baisse de -11,1 % entre le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2014. La baisse pour les niveaux V est de 14,7 %. Entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2014, les effectifs sont passés de 75 000 apprentis à 52 000 apprentis (- 23 000 apprentis en 6 ans). Nous avons sur les 6 années écoulées perdu 1/3 de notre effectif.

Pour la rentrée prochaine, le CCCA prévoit encore une baisse (- de 50 000 apprentis). Au niveau des centres de formations, 15 CFA ont moins de 400 apprentis et 8 moins de 200 apprentis.

L'effectif moyen par section baisse nationalement.

b) Point sur la situation financière :

Dans un premier temps, le secrétaire général du CCCA nous fait une information sur le Conseil d'administration du 20 janvier 2015 au CCCA et du Conseil d'administration extraordinaire du 21 janvier à l'OPCA constructys. Lors de ce CA, il devait être signé un protocole d'accord entre le CCCA-BTP et Constructys mais également un contrat de prestation de services entre les 2 organismes. La non signature des protocoles lors de ce Conseil d'administration a des conséquences sur nos organismes gestionnaires. En effet, le CCCA ne peut pas pour l'instant verser les subventions de fonctionnement vers les associations. Cette situation a des conséquences sur les trésoreries de plusieurs associations (6 ou 7 associations seraient en difficulté).

Il est prévu un conseil d'administration extraordinaire du CCCA le 10 février pour faire voter la convention entre le CCCA et Constructys, et le 11 février un Conseil d'administration extraordinaire de Constructys pour entériner la convention avec le CCCA.

SYNDICAT NATIONAL DU PERSONNEL DES CFA ET ASSIMILES DE LA CONSTRUCTION

Case 413 – 263, rue de Paris – 93514 Montreuil Cédex

Tél. : (06) 64 84 52 18:

e-mail : syndicat@cgt-cfa.com

site : <http://cgt-cfa.com>

La réforme de la collecte de la taxe d'apprentissage va pénaliser également les associations gestionnaires, car les régions ne donnent aucune garantie pour combler les manques à gagner induits par la réforme.

Pour 2013 le cumul des déficits des associations gestionnaires se montait à 4 millions d'euros, Pour 2014 le déficit est de 3 millions d'euros, nous avons donc un cumulé de 7 millions d'euros de déficit pour commencer l'année 2015.

La situation est très préoccupante.

Nous sommes aujourd'hui à environ 3 200 ETP (équivalent temps plein) pour le réseau.

Dans le contexte d'une baisse des effectifs, les budgets actualisés 2014 pour l'ensemble des CFA sont fortement déficitaires par rapport à 2013 :

- -2 % pour les subventions des régions
- -1,1 % pour les subventions CCCA-BTP
- -2,3 % pour la taxe d'apprentissage

On constate également une baisse des frais de personnel (-1,7 % entre 2012 et 2013 soit 3,2 M€) et des baisses des charges courantes (-2,7 % sur la même période). Pour 2014, les budgets actualisés prévoient encore une baisse des frais du personnel.

Pour 2015, les budgets risquent d'être encore plus déficitaires à cause d'une baisse importante des recettes. En effet, la réforme du 5 mars 2014 sur la formation professionnelle prévoit des changements sur le fléchage de la taxe d'apprentissage à partir de 2015. Les modifications risquent d'impacter fortement les budgets des associations (- 20 à -35 % de baisse de TA suivant les associations).

III) Salaires des personnels des associations :

Après une présentation aussi noire de la situation sur les effectifs et la situation financière des associations, le secrétaire général a coupé cours à toute négociation sur une augmentation du point ETAM et du point IAC. Celui-ci considère qu'il n'est pas pensable d'augmenter le point vu la situation des associations.

Bilan, les organisations syndicales CGT, CFDT, FO et CFTC n'ont pas eu l'occasion de présenter leurs demandes communes : 2 % d'augmentation du point pour 2015. Proposition très inférieure à la perte de pouvoir d'achat du personnel depuis 2010 (- 5,5 %).

Le Secrétaire Général clôture la séance, en précisant que si nous arrivons à conclure un accord sur le statut des personnels, il y aura forcément des répercussions sur les salaires pour certains emplois, et nous ne pouvons pas imposer aux associations la répercussion de la négociation plus l'augmentation de la valeur de nos points ETAM/ IAC.

Nelly, Christophe

SYNDICAT NATIONAL DU PERSONNEL DES CFA ET ASSIMILES DE LA CONSTRUCTION

Case 413 – 263, rue de Paris – 93514 Montreuil Cédex

Tél. : (06) 64 84 52 18:

e-mail : syndicat@cgt-cfa.com

site : <http://cgt-cfa.com>